

CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON



Communiqué de presse

Sensorion lance une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles

Montpellier, 17 mai 2018 (19h30) – Sensorion (FR0012596468 – ALSEN), société de biotechnologie spécialisée dans le traitement des maladies de l'oreille interne, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles destinée à certains investisseurs institutionnels en Europe, y compris en France, et à l'international.

Les fonds levés serviront à financer le développement du portefeuille de produits de Sensorion et plus particulièrement :

- la poursuite de la phase II de SENS-111 (névrite vestibulaire), dont le recueil des résultats cliniques est attendu pour fin 2018 ;
- l'initiation d'une étude de phase II de SENS-401 sur le traitement de la surdité brusque avant la fin du premier semestre 2018 (résultats intérimaires attendus en milieu d'année 2019) ;
- et la préparation d'une étude clinique de phase II pour la prévention de l'ototoxicité induite par le cisplatine chez les patients en oncologie pédiatrique, qui pourrait être lancée en 2019.

Les fonds seront également destinés au financement du besoin en fonds de roulement et des activités courantes de la Société.

Cette opération doit renforcer la trésorerie de la Société, qui s'élevait à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, et permettra d'étendre la visibilité financière jusqu'à la fin du premier semestre 2019.

Modalités de l'opération

La levée de fonds envisagée entraînerait l'émission d'un maximum de 4.466.245 actions ordinaires, représentant environ 45 % du nombre d'actions en circulation avant l'opération, ce qui porterait le nombre total d'actions post-opération à un maximum de 13.061.824 actions.

La levée de fonds sera réalisée par une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société et l'émission corrélative d'actions ordinaires nouvelles au profit de catégories de bénéficiaires, en vertu de la treizième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 mai 2017 et de la décision du conseil d'administration de la Société du 17 mai 2018 et conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce. Conformément à la treizième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 mai 2017, le prix d'émission des actions sera au moins égal à 70 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours de vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de sa fixation.

Innobio (Bpifrance Investissement), actionnaire de référence de Sensorion, a indiqué son intention de souscrire jusqu'à 30 % du nombre maximum d'actions nouvelles. Dans l'hypothèse où Innobio

CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON



Communiqué de presse

(Bpifrance Investissement) souscrirait à l'intégralité du pourcentage mentionné ci-dessus, sa quote-part de détention du capital social de Sensorion s'établirait, après réalisation de l'augmentation de capital, à 28 % des actions et des droits de vote.

La levée de fonds s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, débutant immédiatement et qui devrait se clore avant l'ouverture des marchés demain, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. La Société annoncera le résultat de la levée de fonds dès que possible, après la clôture du livre d'ordres, dans un communiqué de presse ultérieur. Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sont prévus le 22 mai 2018.

La levée de fonds par construction accélérée d'un livre d'ordres est ouverte aux investisseurs institutionnels entrant dans l'une des catégories visées par la treizième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 30 mai 2017.

La levée de fonds ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société, présentés en section 4 du document de référence 2016 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2017 sous le numéro R.17-0062, disponible sans frais sur les sites internet de la Société (www.sensorion-pharma.com) et/ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Parallèlement à la détermination des termes et conditions définitifs de l'augmentation de capital, Innobio (Bpifrance Investissement) ainsi que certains administrateurs de la Société signeront un engagement de conservation des actions de la Société qu'ils détiennent ou viendraient à détenir d'une durée de 90 jours après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital, sous réserve d'exceptions usuelles. Par ailleurs, la Société s'est engagée à ne pas émettre d'actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital pendant une période de 90 jours suivant la date du règlement livraison des actions émises, sous réserve d'exceptions usuelles.

Oddo BHF SCA agit en tant que seul chef de file et teneur de livre.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu de la directive Prospectus ou une offre au public.

A propos de Sensorion

Sensorion est une société de biotechnologie spécialisée dans le traitement des pathologies de l'oreille interne telles que les vertiges sévères, les acouphènes ou la perte auditive. Deux produits sont en développement clinique, le SENS-111 en phase 2 dans la névrite vestibulaire aiguë et le SENS-401 ayant terminée une étude de phase 1. Fondée au sein de l'Inserm, la Société bénéficie d'une forte expérience en R&D pharmaceutique et d'une plate-forme technologique complète pour développer des médicaments first-in-class facilement administrables, notamment par voie orale, visant le traitement et la prévention de la perte auditive et des symptômes de crises de vertige et d'acouphènes.

CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON



Communiqué de presse

Basée à Montpellier, Sensorion a bénéficié du soutien financier de Bpifrance, à travers le fonds InnoBio, et d'Inserm Transfert Initiative.

Sensorion est cotée sur Euronext Growth Paris depuis le mois d'avril 2015. www.sensorion-pharma.com

Contacts

Sensorion

Nawal Ouzren
CEO

Tél : +33 (0)4 67 20 77 30

Label: **SENSORION**
ISIN: **FR0012596468**
Mnemonic: **ALSEN**



Investor Relations

LifeSci Advisors LLC

Chris Maggos, Managing Director, Europe
chris@lifesciadvisors.com

Tél. : +41 79 367 6254

Presse

Alize RP

Caroline Carmagnol & Wendy Rigal
sensorion@alizerp.com

Tél. : +33 (0)1 44 54 36 66

CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON



Communiqué de presse

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme étant destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation au droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère informatif et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un État membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Sensorion d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec les actions de Sensorion (les « **Actions** ») dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes physiques ou morales, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres.

Les Actions ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre ou cession d'Actions ou distribution de documents d'offre ne sera effectuée en France dans le cadre d'un placement au profit de catégories de personnes telles visées à la treizième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 30 mai 2017 et conformément à l'article L. 225-138 code de commerce exclusivement qu'à (a) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis aux et en conformité avec les articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 du code monétaire et financier.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux États unis d'Amérique ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les Actions n'ont

**CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT
OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU
JAPON**



Communiqué de presse

pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et Sensorion n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.

Toute décision d'acquérir des Actions doit être faite uniquement sur la base de l'information concernant Sensorion disponible publiquement.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.